Réunion du conseil municipal du 22 juin 2018

Présents: Mmes DIGUE, COTTIER, NEVEU, Mrs JAGAULT, LASSALLE,

CHOLLET, ETENDARD, BOURDEAU, CLEMENT.

<u>Absents excusés</u>: Mmes CROIXMARIE pouvoir à Mr LASSALLE, Mme PRIME pouvoir à Mme DIGUE et Mme MALEUVRE pouvoir à J-P ETENDARD

Absents : Mrs BARREL et LURTON

Tarif repas cantine pour l'année scolaire 2018/2019

Pour rappel: tarif 2017/2018 enfants: 3,80€ /adultes: 6,33€

Tarif mis en place par l'ESAT de Retiers et qui s'applique pour les 3

écoles du RPI.

Enfants: 3,85 € ttc/ adultes: 6,41 € ttc

vote: pour 12

Dispositif «argent de poche» emploi vacataire durant l'été mis en place par la Com.com.

Ce dispositif est à destination des jeunes de la commune et coordonné par le Point Information Jeunesse de la Com.com. Des informations ont été passées au sein des différents PTJ pour que les jeunes s'inscrivent au sein du PIJ de Bain de Bretagne. Il fallait envoyer un CV, une lettre de motivation et les candidatures étaient ensuite renvoyées à la commune pour que celle-ci choisisse son ou ses candidats. Lalleu ne pouvait accueillir qu'un seul candidat sous contrat communautaire. Nous avons reçu 2 candidatures Camille Cottier et Kilian Clément. Nous avons décidé de prendre Camille sous contrat communautaire et Killian sur le budget propre de la commune.

Vote: Pour: 12

Chacun s'est vu affecté différentes missions et plus particulièrement au

sein de l'école.

Calculatrices des élèves de Thourie

Comme chaque année, lors du départ des élèves de CM2 les communes offrent à chaque élève une calculatrice. Pour Lalleu, nous avons donc offert 6 calculatrices: coût:102€ Vote: Pour:12

Création de poste: Adjointe Technique Principal de 2ème classe

Suite à l'obtention de son concours en tant que Adjointe Technique Principal de 2ème classe du 14 mai 2018 Mme Caroline DANIELO nous demande la création de ce poste.

Vote:Pour:12

Ce poste est donc créé à partir du 01 juin 2018.

Nouvelle participation budgétaire au CLSH de TRESBOEUF

Le nouveau tarif demandé est de 5€/enfant par jour de présence Vote:Pour:12

Avenant au contrat de location pour la salle des fêtes

Suite à de nombreux constats concernant la disparition du petit matériel, il est proposé de revoir les tarifs de remboursement;

Balai: 20€, Pelle: 10€, Balayette:10€

Vote:Pour:12

Modification horaire de poste Adjoint Technique Principal 2 Classe

Le contrat de Mme VILOUX Marie qui était d'une durée de 3 ans n'a pas été renouvelé car Mme VILOUX a d'autres projets professionnels. Elle effectuait la garderie du soir. Les heures de garderie ont été proposées à Mme DANIELO qui voit son contrat de travail augmenté à 32h/semaine à partir du 1er septembre 2018.

Vote: Pour: 12

Adhésion à la nouvelle mission du CDG35

Dans le cadre de litige entre employeurs de collectivité et agents, le centre de gestion 35 propose de mettre à la disposition des communes un médiateur qui aura pour but d'éviter une procédure contentieuse et d'être plus rapide et moins onéreuse.

C'est un engagement à titre expérimental pour une durée maximum de 4 ans.

Il est aussi rappelé que cette adhésion est obligatoire.

Vote: Pour: 12

Sursis à statuer dans le cadre de la délivrance d'un certificat d'urbanisme.

Présenté par Thierry LASSALLE référent PLUI.

C'est une mesure de sauvegarde qui consiste, pour l'administration, à différer sa réponse à une demande d'autorisation concernant des travaux de construction ou installations. C'est un outil de législation qui permet à une commune de suspendre temporairement une autorisation d'urbanisme pouvant compromettre ou rendre plus onéreuse un plan d'aménagement ou un projet d'urbanisme. Cette suspension est de 2 ans renouvelée à l'issue des 2 années jusqu'à 3 ans mais doit avoir un motif différent que le précédent sursis à statuer.

Le maire a autorité sur les autorisations d'urbanisme et du droit des sols. Ainsi dès lors que le projet d'aménagement ou de document d'urbanisme (plu ou plui) est acté et en cours, que le projet soumis à autorisation compromet ce projet d'aménagement, le sursis à statuer en vertu du code de l'urbanisme peut être invoqué. Cette procédure peut-être mise en place par simple arrêté.

Vote: Pour:12

Vie de la commune

La Com.com propose pour les jeunes de notre commune un atelier AJV Atelier Jeune Vacances. Cet atelier a pour but de faire découvrir notre commune sous différents aspects avec un échange avec le personnel communal, les élus et les acteurs de la vie communautaire. Cet échange se fera sur 4 matinées. Avec l'approbation du conseil, nous avons envoyé un courrier personnalisé à nos jeunes de 14 à 17 ans.

Une fresque éphémère à la craie va être créée un jeudi après midi durant les vacances scolaires.

Nous avons reçu une boîte à livres faite par le chantier d'insertion, elle sera placée à côté de l'abri bus de la place de l'église.

Thibault notre archiviste prend ses fonctions début juillet pour un contrat de 6 semaines.

Réunion STECAL

Sur 4 activités étant susceptible de rentrer dans ce projet, seul deux représentants se sont déplacés pour la rencontre organisée avec Annie MOUTEL Vice Présidente de la Com.com en charge du PLUI. Les dossiers ont donc été déposés à la Com.com qui va orienter le tout vers la préfecture et qui prendra sa décision finale en décembre 2018.

Liliane Neveu, chargée du projet école, travaille sur le dossier des activités péri-scolaires qui doit être présenté à l'académie pour le 27 juin 2018.

Une porte de protection supplémentaire dans les vestiaires du foot est installée par l'agence DECO de François DAUVIER de La Bosse de Bretagne.

Suite à la demande de familles pour commencer la garderie du matin à 7h00 au lieu de 7h15 nous rencontrons Carole Couzic ATSEM en charge de la garderie du matin pour évaluer l'organisation de chacun. Thierry Lassalle nous informe sur le compteur LINKY.

Information relevant du conseil du 31 Août 2018

Suite à plusieurs courriers recommandés reçus en mairie à propos de l'installation des compteurs LINKY, il est informé à la population qu'un arrêté a été pris sur l'installation des compteurs LINKY. Cet arrêté est affiché en mairie et consultable par tous.